

Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries

Claudine Pirus*

Le logement dans lequel réside un enfant constitue une des composantes importantes pour son développement. Entre 1992 et 2006, les situations familiales ont évolué : la taille des familles s'est sensiblement réduite et, même si les trois quarts des enfants jusqu'à 18 ans vivent encore avec leurs deux parents, ceux vivant au sein d'une famille monoparentale ou recomposée sont de plus en plus nombreux. Or, les mutations familiales conduisent les familles à changer et adapter leurs lieux de vie. Les difficultés financières qui touchent plus souvent les familles monoparentales se répercutent sur les conditions de logement des enfants de ces familles : ils ont moins souvent la possibilité d'avoir leur propre chambre et 20 % vivent dans des logements surpeuplés, soit deux fois plus que la moyenne. Les conditions d'habitat des enfants des familles recomposées sont meilleures, mais demeurent un peu moins favorables que celles des enfants qui vivent avec leurs deux parents. Bien sûr, la taille de la famille joue aussi sur l'espace disponible et les enfants des familles très nombreuses sont les plus exposés à des situations de logement difficiles : 30 % vivent dans un logement surpeuplé.

Le logement dans lequel réside un enfant constitue, par sa fonction et les événements qui s'y déroulent, une des composantes importantes pour son développement. Il est à la fois lieu d'identification sociale, d'interactions familiales, un espace qui se transforme au fil des âges mais aussi auquel on s'attache à travers l'environnement physique et immatériel, un lieu où l'on passe une grande partie de son temps. Toute une symbolique se construit autour du lieu habité durant son enfance et s'inscrit dans la mémoire des individus. Les enfants s'approprient également leur lieu de vie en fonction de l'espace disponible, des conditions de logement, du quartier. Les travaux de recherches et les études publiés à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne, ont montré l'impact des mauvaises conditions de logement sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant [Harker, 2006]. En France, moins d'études ont été réalisées sur ce thème, mais celles de Goux et Maurin [2002] par exemple ont montré le rôle des conditions de logement sur la réussite scolaire des enfants. Dans une approche plus sociologique, Martin [2001], Le Gall [1996, 2001] ou encore Corpart [2005] ont aussi mis en avant la question du logement, notamment lorsqu'il y a séparation puis recomposition du couple parental.

Cet article s'intéresse aux conditions de logement des enfants jusqu'à 18 ans, âge au-delà duquel les parcours sont plus divers et la mobilité résidentielle plus importante. Il s'appuie sur les enquêtes Logement de l'Insee depuis 1992 (1992, 1996, 2001 et 2006 ; *encadré 1*) et considère les enfants qui vivent en ménages ordinaires (c'est-à-dire hors logements en collectivité et institutions) avec au moins un de leurs deux parents. Il prend comme unité d'analyse l'enfant, et non sa famille, de manière à mieux rendre compte du nombre d'enfants concernés par chacune des situations étudiées. Les caractéristiques du logement dans lequel ces enfants vivent sont rapprochées de celles de leur famille (parents, beaux-parents, frères ou sœurs, demi-frères ou sœurs, quasi-frères ou sœurs de moins de 25 ans qui vivent dans le même logement, *encadré 2*).

* Claudine Pirus, Insee.

Près de la moitié des enfants vivent dans une famille de deux enfants ...

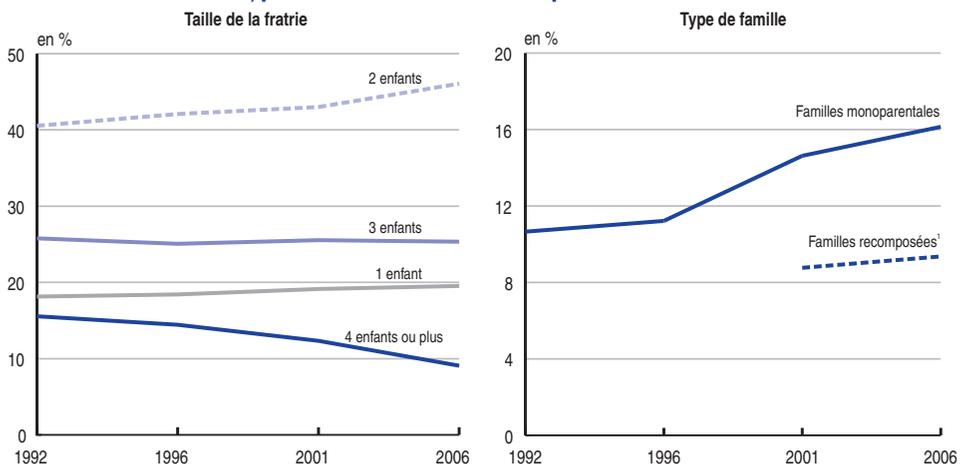
La société a profondément évolué depuis les années 1970 et s'est accompagnée de mutations familiales : émergence de nouvelles configurations familiales (familles monoparentales et recomposées), réduction de la taille des fratries, naissances hors mariage, etc. Les transformations de la famille ainsi que la diversification des pratiques sociales dans les modes de vie et le rapport au logement ont affecté l'histoire familiale et les conditions d'habitat des enfants. On s'intéresse ici à ces transformations depuis le début des années 1990.

De 1992 à 2006, la taille des familles s'est sensiblement réduite. De plus en plus d'enfants appartiennent à des fratries de 2 enfants : 46 % en 2006 contre 40 % en 1992 (figure 1). En revanche, il est moins fréquent de vivre au sein d'une famille très nombreuse (4 enfants ou plus) même si, en 2006, un enfant sur dix est encore concerné. La part des enfants « seuls » et celle des enfants dans une fratrie de 3 enfants sont, quant à elles, restées relativement stables au cours de la période et s'élèvent en 2006 à respectivement 20 % et 25 %.

... et un quart vivent au sein d'une famille monoparentale ou recomposée

En 2006, les enfants vivent très majoritairement (75 %) dans une famille nucléaire, c'est-à-dire avec leurs deux parents. Toutefois, la proportion de ceux appartenant à des familles monoparentales ou recomposées n'a cessé d'augmenter au fil des générations. De plus en plus d'enfants connaissent durant leur enfance ou leur adolescence la séparation de leurs parents. Ainsi, le nombre d'unions rompues après cinq années de mariage s'établit à 11 pour 100 mariages en 2006 : il a plus que doublé depuis le début des années 1980. Alors que 11 % des enfants vivaient au sein d'une famille monoparentale en 1992, ils sont 16 % en 2006. Cette situation fait essentiellement suite à une rupture du couple parental car moins d'un enfant sur 10 appartient à une famille monoparentale en raison du décès d'un de ses parents. Lorsque les enfants vivent dans une famille monoparentale, c'est en grande majorité avec leur mère (84 % en 2006).

1. Taille des fratries et type de famille des enfants depuis 1992



1. Avant 2001, l'enquête Logement ne permettait pas de repérer les familles recomposées.

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2006, 46 % des enfants vivent dans une famille de 2 enfants, 16 % vivent au sein d'une famille monoparentale.

Source : Insee, enquêtes nationales Logement 1992, 1996, 2001, 2006.

Les enquêtes nationales « Logement »

Cette étude a été réalisée essentiellement à partir des enquêtes nationales Logement de l'Insee (ENL) et concerne les enfants vivant en France métropolitaine. La première enquête Logement date de 1955. Depuis, elle a eu lieu à intervalles plus ou moins réguliers (environ tous les quatre ans) et la prochaine est prévue pour 2013. On utilise ici principalement la dernière enquête (2006), mais aussi les trois précédentes (1992, 1996 et 2001). C'est une source d'information très riche sur les conditions de logement des familles, leurs dépenses en logement, l'appréciation de leur résidence principale et de leur quartier ainsi que la mobilité résidentielle. La taille de l'échantillon de l'enquête Logement de 2006 est relativement importante et permet notamment une description fine des différentes structures familiales : 37 150 ménages ont été enquêtés en France métropolitaine en 2006, parmi lesquels 14 012 familles avec enfants de moins de 19 ans vivant au sein du foyer parental, ce qui représente un échantillon de 26 943 enfants.

Par ailleurs, depuis 2001, l'ENL permet d'identifier plus précisément les liens de filiations entre les différentes personnes présentes au sein d'un même logement et notamment de distinguer les familles nucléaires des familles recomposées. Nous connaissons également le nombre d'enfants vivant hors du domicile parental. Par contre, l'ENL, comme la plupart des enquêtes ménages, ne permet pas jusqu'à maintenant de repérer rigoureusement les enfants en résidence alternée, c'est-à-dire qui vivent également chez leur autre parent, par exemple une partie de la semaine ou une semaine sur deux. La seule question qui donne un éclairage sur un autre logement fréquenté par l'enfant est très succincte : « *PRENOM réside-t-elle/il aussi ailleurs de temps*

en temps ? » et l'on ne dispose pas d'éléments précis quant à la fréquence des visites au sein du foyer parental d'origine : il est donc difficile de savoir si le logement des parents est un espace domestique fréquenté régulièrement ou de manière occasionnelle par ces enfants. Néanmoins le lien de filiation de l'enfant hors domicile avec le ménage est connu. La majorité (88 %) des familles prises en compte n'ont pas d'enfant vivant hors domicile. Parmi celles qui en ont, plus de 70 % n'en ont qu'un. Beaucoup de ces enfants (60 %) ont plus de 19 ans (âge moyen de 19,5 ans) ; 30 % d'entre eux font des études, 55 % occupent un emploi.

Concernant l'évolution des structures familiales, nous avons comparé nos résultats issus des enquêtes Logement avec ceux de l'enquête Emploi [Chardon, Vivas, 2009] et les enquêtes Histoire familiale de 1990 et 1999, appelées communément enquêtes Famille et associées aux recensements de 1990 et 1999 [Barre, 2003]. Les comparaisons ont été faites sur l'ensemble des enfants âgés de moins de 25 ans et vivant au domicile parental. L'estimation de la part des enfants de moins de 25 ans de familles monoparentales et recomposées à partir des enquêtes Famille est sensiblement plus élevée que dans les enquêtes Logement bien qu'en termes d'évolution de tendance, on observe une cohérence entre les deux sources (*figure*). Les résultats des enquêtes Famille restent fragiles car d'une part le mode de collecte est un questionnaire auto-administré (rempli par la personne enquêtée sans qu'il n'y ait l'intervention d'un enquêteur) et, d'autre part, le lien entre les enfants et le conjoint n'est pas renseigné. Par contre, les estimations à partir des enquêtes Logement et des enquêtes Emploi sont très proches, notamment en 2006.

Répartition selon le type de famille : comparaison des sources

	en %										
	Enquête Emploi					Enquête Logement		Recensement			
	2003	2004	2005	2006	2007	2001	2006	EHF1990	EHF1999	2006	
Familles nucléaires et recomposées	84,9	84,8	84,5	83,8	83,1	85,4	83,2	87,0	83,2	79,7	
Familles nucléaires	76,6	76,3	75,7	74,8	73,9	76,6	73,9	78,8	73,5	///	
Familles recomposées	8,3	8,5	8,8	9,0	9,2	8,6	9,3	8,3	9,7	///	
Familles monoparentales	15,1	15,2	15,4	16,1	17,0	14,8	16,8	13,0	16,8	20,3	

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de moins de 25 ans.

Source : Insee, enquête Emploi en continu de 2003 à 2007, enquête nationale Logement de 2001 et 2006, recensement de 1990, 1999 et 2006 avec en complément pour 1990 et 1999, enquête Histoire familiale (EHF).

La séparation peut être suivie d'une recomposition, ce qui signifie pour l'enfant du couple parental qui s'est séparé une cohabitation avec un beau-parent, et éventuellement des quasi-frères ou sœurs (enfants de l'ancien couple de ce beau-parent) ou des demi-frères ou sœurs (enfants du nouveau couple). Ces enfants du nouveau couple, bien qu'ils vivent avec leurs deux parents, seront également considérés comme d'une famille recomposée tant que leurs demi-frères ou sœurs vivront au sein du même foyer. L'enquête Logement permet d'identifier depuis 2001 les familles recomposées : entre 2001 et 2006, la proportion d'enfants vivant dans une famille recomposée est relativement stable et concerne un peu moins d'un enfant sur 10. C'est au sein de ces familles que la proportion de fratries nombreuses ou très nombreuses est la plus élevée. Plus les enfants avancent en âge, plus leur probabilité de vivre dans une famille monoparentale ou recomposée augmente. Le maximum concerne les enfants âgés de 12 ans en 2006 : à cet âge, près d'un enfant sur quatre vit dans une famille monoparentale et un sur sept dans une famille recomposée.

Parallèlement, la place de l'enfant au sein de la famille et dans la société a également évolué. Considéré comme une personne à part entière, les parents cherchent de plus en plus son épanouissement à travers son développement et dans l'interaction des relations qu'ils peuvent entretenir avec lui. Mais cet attachement au bien-être de l'enfant ne préserve pas de la fragilité des liens familiaux. Dès lors, les mutations familiales vécues par les parents mais aussi par leurs enfants conduisent les familles à changer et adapter leurs lieux de vie¹. Se posent des questions relatives aux dépenses en logement, à l'aménagement de l'espace, à la place attribuée à chacun des membres. Les contraintes financières vont bien sûr peser sur ces choix, notamment parce que la séparation des parents entraîne souvent un bouleversement de la situation financière des familles.

Malgré les transferts publics et privés, les enfants des familles monoparentales ou des familles très nombreuses vivent plus fréquemment au sein de foyers à faibles ressources

Évoquer les lieux de vie des enfants ne peut se faire sans rappeler la situation financière de leurs parents, souvent liée à leur situation vis-à-vis de l'emploi. En 2006, 18 % des enfants de moins de 19 ans vivent dans des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté² contre 13 % de la population totale³. Les enfants d'une famille monoparentale ainsi que ceux vivant dans une famille d'au moins quatre enfants se retrouvent plus souvent en situation de pauvreté, au regard des ressources et des difficultés financières rencontrées par leurs parents. Les transferts sociaux ou les pensions alimentaires versées en cas de séparation ne compensent pas le fait qu'il y ait dans la plupart de ces familles un unique pourvoyeur de ressources : « *Les familles très nombreuses ou monoparentales restent davantage concernées par la pauvreté, même si les taux sont réduits après redistribution : 34 % des couples ayant quatre enfants ou plus et 39 % des familles monoparentales ayant trois enfants ou plus restent pauvres après transferts...* » [Blanpain, 2007].

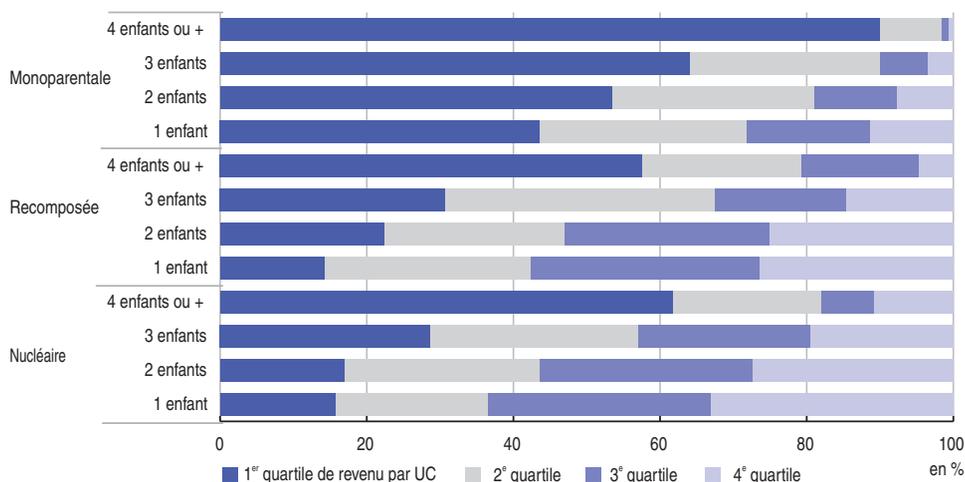
1. Les enfants issus de familles monoparentales et recomposées peuvent connaître plusieurs lieux de vie mais le temps passé dans un autre lieu de vie n'est pas mesurable à partir de l'enquête Logement et ne pourra donc pas être étudié ici : on sait uniquement qu'un quart environ des enfants vivant avec un seul parent résident ailleurs de temps en temps, et cela concerne près d'un tiers des enfants vivant en famille recomposée.

2. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

3. *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.

Ainsi, en 2006, parmi les enfants appartenant à une famille très nombreuse, près des deux tiers se retrouvent dans le premier quartile de revenu par unité de consommation⁴, c'est-à-dire le groupe aux revenus les plus modestes ; c'est le cas de plus de la moitié parmi ceux des familles monoparentales. Quelle que soit la taille de la fratrie, les enfants des familles monoparentales sont dans une situation financière nettement plus défavorable que ceux des familles nucléaires ou recomposées, qui ont, à taille de famille égale, des distributions par quartile de revenu proches (figure 2). Ceci s'explique souvent par la situation d'emploi du ou des parents. Dans les familles d'au moins quatre enfants, la mère d'un enfant sur deux est au foyer. Lors d'une séparation, ce sont majoritairement les mères qui se retrouvent en situation de monoparentalité (cf. supra). Seul parent de la famille, elles sont moins souvent au foyer que les autres mères (12 %), mais elles sont plus exposées au chômage et moins qualifiées que les parents des familles composées d'un couple⁵, et même que les seules mères de ces familles. Dans les familles plus petites, nucléaires ou recomposées, la plupart des enfants ont des parents qui occupent tous deux un emploi : les trois quarts dans les fratries de 3 enfants, plus de quatre sur cinq de ceux ayant au plus un frère ou une sœur.

2. Quartile de revenu par unité de consommation des enfants selon le type et la taille de la famille



Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Lecture : plus d'un enfant sur deux issu d'une famille monoparentale de 2 enfants fait partie du quart des enfants les plus modestes en termes de revenu par UC (premier quartile Q1).

Note : pour une définition du revenu par unité de consommation, cf. note de bas de page n° 4.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

La situation financière des familles va d'autant plus jouer sur leur choix de logement que ce dernier représente une charge de plus en plus lourde dans le budget des ménages. De nombreux travaux ont mis en avant cette augmentation du poids du logement dans les dépenses des ménages [Plateau, 2006 ; Briant, 2010, Pirus, 2011]. Le taux d'effort (rapport entre les

4. Le revenu ici considéré est le revenu déclaré, auquel sont ajoutés les indemnités de chômage, les retraites, les pensions ou rentes, les revenus non salariaux, les prestations familiales, les revenus fonciers et mobiliers, et divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Le nombre d'unités de consommation varie selon le nombre d'adultes et d'enfants dans le ménage et selon l'âge des enfants, il permet de tenir compte des « économies d'échelles » réalisées au sein du ménage. L'échelle d'équivalence utilisée ici, dite « de l'OCDE modifiée », compte une unité pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

5. Familles composées d'un couple : familles nucléaires ou recomposées.

dépenses en logement et le revenu) a fortement augmenté depuis le milieu des années 1990, et ce notamment pour les 30 % des ménages les plus modestes. Dans les familles monoparentales par exemple, près d'un tiers des enfants ont un parent qui déclare rencontrer des difficultés financières liées au logement (difficultés pour payer le loyer ou rembourser l'emprunt immobilier) ; un quart de ces enfants vit dans une famille en situation d'impayé de loyer, de remboursement d'emprunt ou de charges.

La maison, mode d'habitat de prédilection des familles, mise à mal par les ruptures conjugales

La proportion d'enfants habitant dans une maison individuelle diffère selon l'âge des enfants et la taille de la fratrie : plus ils avancent en âge et plus la famille s'agrandit, plus la probabilité d'avoir un logement individuel augmente⁶ (figure 3). Parmi les enfants issus d'une fratrie de 2 ou 3 enfants, 70 % résident dans une maison contre 54 % de ceux vivant dans une fratrie d'un seul enfant. Pour la plupart de ces derniers, la famille est en cours de constitution et n'a pas encore franchi toutes les étapes d'un projet familial commun dans lequel l'acquisition d'une maison tient une place prépondérante : « *Le logement n'est plus un bien que l'on acquiert en fin de sa vie active par une épargne personnelle ou par héritage. La décision d'acheter son logement intervient en fait en même temps que la constitution de la famille* » [Bonvalet, 1990].

3. Statut d'occupation, type et lieu d'habitation selon le type, la taille de la famille et l'âge de l'enfant

	Type d'habitat			Statut d'occupation			Taille de l'unité urbaine			
	Maison individuelle	Appartement	Propriétaire ¹	Locataire du secteur privé	Locataire du secteur social	Logé gratuitement	Commune Rurale	De 5 000 à 200 000 hab.	Plus de 200 000 hab.	Paris
Type de famille										
Nucléaire	71	29	65	15	17	3	29	33	21	17
Monoparentale	38	62	24	30	43	2	17	38	28	17
Recomposée	68	32	49	25	24	2	25	40	20	15
<i>Sans enfant du couple actuel</i>	62	38	44	31	23	2	23	40	22	15
<i>Avec enfant du couple actuel</i>	71	29	52	21	24	2	26	40	19	16
Taille de la fratrie										
1 enfant	54	46	48	26	22	4	23	37	24	16
2 enfants	69	31	63	16	18	4	29	34	21	16
3 enfants	70	30	59	16	23	2	29	32	21	18
4 enfants ou plus	55	45	38	18	42	1	15	38	25	22
Âge de l'enfant										
Moins de 4 ans	61	39	51	24	22	4	28	31	23	19
De 4 à 6 ans	63	37	53	21	24	3	27	34	23	16
De 7 à 11 ans	67	33	59	15	22	3	28	35	20	17
De 12 à 15 ans	68	32	60	15	22	3	24	38	22	16
De 16 à 18 ans	69	31	64	13	20	3	24	38	23	16
Ensemble	65	35	57	18	22	3	26	35	22	17

1. Propriétaire accédant et non-accédant.

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Lecture : en 2006, 68 % des enfants de moins de 19 ans issus d'une famille recomposée, habitent dans une maison et 49 % ont des parents propriétaires de leur résidence principale.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

6. Sauf pour les familles très nombreuses, où la part des enfants en logement individuel est plus faible (55 %) : cf. *infra* et encadré 2.

La configuration familiale est aussi un déterminant du mode d'habitat des enfants : en 2006, alors que les enfants des familles nucléaires ou recomposées sont 70 % à habiter dans une maison, cela ne concerne que 38 % de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale. Lorsque les parents se séparent, les contraintes financières (*cf. supra*) peuvent influencer sur les choix de logement : ils sont parfois contraints de vendre s'ils étaient propriétaires ou de prendre une location moins onéreuse. Le parent qui a la garde des enfants peut alors se tourner vers le logement collectif plus accessible à la location (notamment dans le secteur social qui est composé de plus de 80 % de logements collectifs) : de fait, les deux tiers des enfants des familles nucléaires ont des parents propriétaires (accédants et non-accédants) de leur résidence principale contre un quart des enfants des familles monoparentales ; 17 % ont des parents locataires dans le secteur social contre 43 % dans les familles monoparentales.

Les enfants des familles recomposées sont dans une situation intermédiaire : la moitié d'entre eux ont des parents propriétaires et, l'autre moitié habite à part égale dans un logement du secteur social ou du secteur privé. La location semble représenter aussi pour certaines familles recomposées une étape transitoire précédant l'accession. Lorsque la famille se recompose et qu'un seul des deux conjoints a la garde de ses enfants, le parent non-gardien a tendance à venir s'installer chez le parent gardien, notamment lorsque ce dernier réside dans un logement social [Le Gall, 2005]⁷. Pour certaines familles recomposées, il s'agirait de consolider cette nouvelle famille à travers l'acquisition d'une maison, notamment lorsqu'il y a des enfants du couple actuel : 52 % des enfants ont des parents propriétaires et 71 % habitent dans une maison lorsqu'il y a des enfants du couple actuel contre respectivement 44 % et 62 % lorsque la recomposition familiale n'est pas suivie d'une naissance. Le nombre d'enfants présents dans le logement joue également un rôle important sur le statut d'occupation des parents. À partir de deux enfants, plus la taille de la fratrie augmente, plus la part d'enfants dont les parents sont propriétaires diminue au profit des locataires en secteur social : 38 % des enfants issus d'une fratrie d'au moins 4 enfants ont des parents propriétaires contre respectivement 63 % et 59 % des enfants issus d'une fratrie de 2 ou 3 enfants.

Par ailleurs, les enfants ne vivant qu'avec un seul parent et ceux issus d'une fratrie d'au moins 4 enfants résident moins fréquemment à la campagne (communes rurales de moins de 5 000 habitants), en partie parce que l'habitat collectif et par conséquent le parc social sont essentiellement urbains. Concernant les enfants des familles très nombreuses, la part de ceux habitant l'unité urbaine de Paris est plus élevée que pour les autres enfants (22 % contre 16 %). Les familles très nombreuses sont plus fréquentes chez les familles d'origine étrangère qui résident généralement dans des grands centres urbains, et en particulier celui de Paris. La capitale joue un rôle moteur auprès de ces familles car elle facilite la proximité des réseaux familiaux, l'accès à l'emploi et au parc locatif social⁸.

Type de logement (maison, appartement), zone d'habitation et statut d'occupation des parents (propriétaire, locataire du secteur privé ou social) sont donc étroitement liés entre eux ainsi qu'à la configuration et à l'histoire familiale. Dès lors, les enfants des familles nucléaires vivent davantage dans une maison que ceux des familles recomposées, et surtout que ceux des familles monoparentales. De plus, si la part des enfants résidant dans une maison a légèrement augmenté de 1992 à 2006, cette augmentation n'est notable que pour les enfants des familles composées d'un couple : 70 % d'entre eux vivent en maison en 2006 soit 4 points de plus qu'en 1992. En revanche, la part des enfants de famille monoparentale vivant dans une maison est restée quasiment stable sur la période.

7. [Le Gall, 2005] : « Dans les milieux populaires ainsi que dans ceux du bas des couches moyennes, la nouvelle famille s'installe volontiers dans le logement d'un des deux conjoints. C'est tout particulièrement le cas lorsque l'un est parent gardien, et l'autre, non-gardien ou sans enfant. Reste qu'il s'agit presque toujours du logement du parent gardien, autrement dit celui de la mère gardienne, plus de 8 enfants sur 10 résidant principalement chez leur mère à la suite du divorce de leurs parents. Et tout se passe comme si la situation s'imposait d'elle-même... ».

8. Insee, « L'atlas des franciliens », Tome 4, décembre 2003.

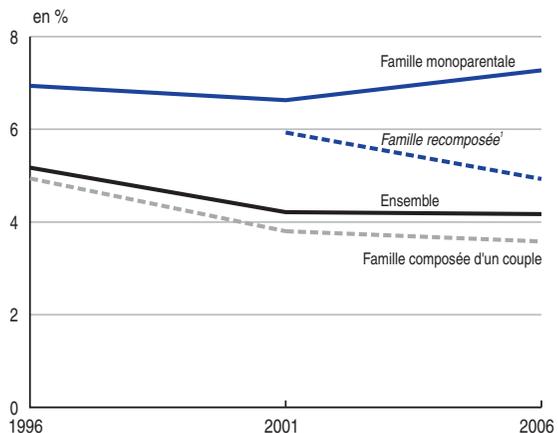
Peu d'enfants vivent dans des logements privés d'un minimum de confort

Si les dépenses en logement représentent une charge de plus en plus lourde dans le budget des familles, c'est en partie au profit de lieux de vie plus confortables et de meilleure qualité : « La proportion des logements ne disposant pas du confort de base a fortement diminué » [Briant, Rougerie, 2008]. La question du confort est toutefois difficile à approcher car elle renvoie à une notion subjective des conditions d'habitat. Ici, on a utilisé un indicateur de privation de confort [Briant, Donzeau, 2010] qui prend en compte différents critères concernant les caractéristiques « physiques » extérieures et intérieures du logement : présence ou non d'installations sanitaires et électriques, d'un coin repas, infiltrations d'eau, sensation de froid en raison d'une mauvaise isolation ou d'une mauvaise installation de chauffage, etc. (encadré 2).

En 2006, peu d'enfants résident au quotidien dans des logements ne présentant pas un minimum de confort (4,2 %, figure 4). Cette part a baissé d'un point en valeur absolue de 1996 à 2006. Néanmoins l'amélioration du confort ne concerne que les enfants vivant dans une famille composée d'un couple. Pour les enfants de famille monoparentale, non seulement la proportion d'enfants privés de confort est plus élevée que la moyenne, mais sur la période 1996-2006 cette proportion semble rester stable, à contre-courant des évolutions générales. En 2006, 7,3 % des enfants ne vivant qu'avec un seul parent sont touchés par la privation de confort contre 3,4 % des enfants des familles nucléaires ; les enfants appartenant à une famille recomposée se situent dans l'entre-deux (4,9 %). La taille des familles joue ici aussi un rôle majeur : les enfants issus d'une fratrie d'au moins 4 enfants sont de 2 à 2,5 fois plus souvent privés de confort que ceux appartenant à une fratrie plus petite.

En outre, avoir froid du fait d'une limitation de chauffage en raison de son coût (dimension non incluse dans l'indicateur de privation de confort) concerne plus souvent les enfants ne vivant qu'avec un seul parent : c'est le cas de 20 % des enfants de famille monoparentale contre 14 % des enfants de famille nucléaire et 16 % de ceux de famille recomposée. La faiblesse des ressources de ces familles (cf. supra) peut les conduire à faire des économies sur des dépenses non fixes (à l'opposé du loyer) telles que celles de chauffage et d'électricité dont la part dans les dépenses en logement n'est pas négligeable. Or, des études épidémiologiques (menées notamment en Grande-Bretagne, en Suède et au Danemark) montrent que les problèmes liés à l'humidité au sein du logement favorisent la prévalence de symptômes respiratoires chez les enfants [Venn *et al.*, 2003]. Par ailleurs, Marsch [2000] a montré que l'exposition à de mauvaises conditions de logement durant l'enfance augmentait le risque de développer des maladies des années plus tard quand bien même ces conditions devenaient favorables à l'âge adulte.

4. Part des enfants privés de confort de 1996 à 2006



1. Avant 2001, l'enquête Logement ne permettait pas de distinguer les familles recomposées de l'ensemble des familles composées d'un couple.

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Lecture : le pourcentage d'enfants privés de confort a baissé de 5 % en 1996 à 4 % environ en 2006.

Source : Insee, enquêtes nationales Logement 1996, 2001, 2006.

Définitions

Le champ de l'étude regroupe les enfants de 0 à 18 ans qui résident avec au moins un de leurs parents au moment de l'enquête. Leur famille comprend leurs parents et beaux-parents, ainsi que leur fratrie (frères ou sœurs, demi-frères ou sœurs, quasi-frères ou sœurs de moins de 25 ans qui vivent dans le même logement).

Les types de familles (figure) :

L'ENL 2006 permet de distinguer 3 types de familles dans lesquelles vivent les enfants :

- **la famille nucléaire** : tous les enfants résident avec leurs deux parents qu'ils soient mariés ou non. En 2006, 74,5 % des enfants de moins de 19 ans vivent dans une famille nucléaire (soit 74 % des familles).
- **la famille monoparentale** : les enfants résident avec un parent. La monoparentalité fait suite à un divorce ou une séparation, le décès d'un parent, mais elle peut aussi exister de fait et on parle alors de parents célibataires. En 2006, 16,1 % des enfants vivent dans ce type de famille (soit 18 % des familles). La majorité d'entre eux vivent avec leur mère même si la part de ceux vivant avec leur père a fortement augmenté en 10 ans : de 1996 à 2006, elle passe de 9 % à 16 %.
- **la famille recomposée** : elle est composée d'un couple dont un des conjoints a eu lors d'une précédente union au moins un enfant qui vit toujours au sein de la famille. Un des membres du couple est alors beau-parent du ou des enfants de son conjoint. Si l'on se place du point de vue des enfants, lorsque les deux conjoints ont un enfant ensemble, celui-ci va résider avec au moins un demi-frère/sœur (enfant(s) né(s) de la précédente union) et avec ses deux parents alors que son demi-frère/sœur résidera avec un seul de ses parents et un beau-parent. Lorsque que les deux conjoints n'ont pas eu d'enfant ensemble mais que chacun d'entre eux ont eu au moins un enfant lors d'une précédente union, alors les enfants résident avec au moins un quasi-frère/sœur, c'est-à-dire des enfants sans lien de sang. Ainsi dans les familles recomposées, on distingue celles dont aucun enfant n'est du couple actuel de celles dans lesquelles vivent au moins un enfant du couple actuel. En 2006, 9,4 % des enfants habitent dans une famille recomposée (soit 8 % des familles) : 5,8 % résident avec des demi-frères/sœurs et 3,6 % peuvent résider avec des quasi-frères/sœurs.

Les familles « composées d'un couple » rassemblent les familles nucléaires et recomposées, que l'on ne peut pas distinguer dans les enquêtes Logement avant 2001.

Répartition selon le type de famille et le nombre d'enfants en 2006

	Part en %	Nombre moyen d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus
Famille nucléaire	74	1,9	34	46	17	4
Famille monoparentale	18	1,7	52	32	12	3
Famille recomposée	8	2,2	25	40	23	11
<i>Sans enfant du couple actuel</i>	4	1,7	50	35	10	4
<i>Avec enfant du couple actuel</i>	4	2,8	0	45	37	18
Ensemble	100	1,9	36	43	17	4

Champ : France métropolitaine, familles ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

L'âge des enfants :

Certaines analyses ont nécessité de regrouper les âges des enfants en prenant en compte deux critères : le statut de l'enfant (scolarité, études en cours, stages d'études ou professionnel) et les différentes phases de sa maturation lors du cycle de l'enfance où prime essentiellement celle de l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité [Galland, 2001 ; Pirus, 2005]. En 2006, l'enquête Logement a été collectée de manière uniforme tout au long de l'année. L'âge retenu pour cette étude correspond à l'âge atteint au 31 décembre. Ainsi, les enfants âgés de 3 ans sont ceux qui sont dans leur 3^e année entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006. La première classe d'âge regroupe les moins de 4 ans et correspond à la petite enfance. La plupart n'ont pas encore intégré l'école. La seconde classe d'âge, les 4-6 ans, inclut en grande majorité les enfants scolarisés en maternelle. La troisième classe regroupe les enfants

Encadré 2 (suite)

inscrits à l'école élémentaire (7-11 ans) et la quatrième les enfants entrant dans l'adolescence et scolarisés au collège (12-15 ans). La quatrième classe réunit les enfants âgés de 16 à 18 ans inclus et entrant dans la « post-adolescence », période de la vie s'insérant entre le monde de l'enfance et celui de l'adulte. Certains se préparent à poursuivre leurs études, d'autres vont quitter le système scolaire et s'insérer dans le monde professionnel. Ils ont acquis une certaine autonomie mais la plupart d'entre eux n'ont pas encore décohabité et entrent dans la vie adulte de plus en plus tardivement [Galland, 2001].

La notion de fratrie :

Formellement, la fratrie est définie comme l'ensemble des frères et sœurs issus d'une même famille. Au vu de l'évolution des configurations familiales, cette définition semble restrictive. Si l'on tient compte des demi-frères et demi-sœurs ainsi que des quasi-frères et quasi-sœurs qui vivent ensemble et construisent des liens, le champ de la fratrie est élargi. « La prise en compte du point de vue des enfants aboutit à ce que la fratrie n'est plus un groupe aux contours simples, les enfants d'une fratrie n'ayant pas tous la même fratrie » (Rapport au Sénat n° 388, 2005-2006). Ainsi, dans cette étude, la définition de la fratrie désigne l'ensemble des enfants de moins de 25 ans qui résident dans un même logement sans qu'il n'y ait forcément lien de sang. En 2006, 20 % des enfants appartiennent à une fratrie d'un seul enfant, 46 % à une fratrie de 2, 25 % à une fratrie de 3 et 9 % à une fratrie de 4 ou plus. Parmi les fratries de 4 enfants ou plus, il s'agit en réalité pour les trois quarts de fratries de 4 enfants exactement. On distingue les fratries de 3 enfants des fratries de 4 enfants et plus car les disparités des caractéristiques socio-démographiques de ces familles peuvent être marquées. Par exemple, dans l'enquête Famille de 1999, la part des familles de 3 enfants diminue alors que le niveau d'éducation des parents augmente, mais remonte ensuite quand les parents sont diplômés du supérieur. En revanche, dans les familles très nombreuses, les parents ont en grande majorité un faible niveau d'éducation [Pirus, 2004].

La privation de confort :

Les logements privés de confort sont ceux qui se trouvent soit dans un immeuble insalubre ou menaçant de tomber en ruine, soit présentent au moins deux des défauts suivants : infiltrations d'eau, froid (chauffage insuffisant ou mauvaise isolation), absence de coin cuisine, absence de salle de bain, absence de WC, électricité non encastrée, absence de prise de terre, manque d'eau chaude.

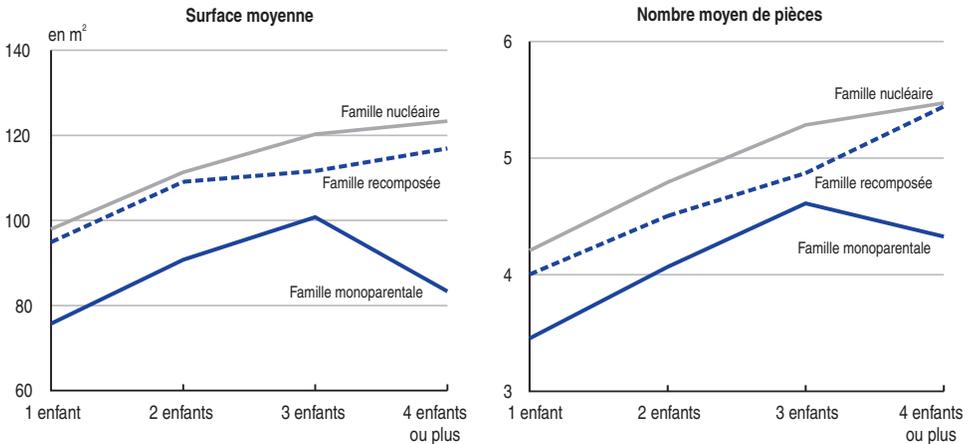
L'espace disponible pour les enfants, une affaire de famille

Lorsque les familles sont à la recherche d'une résidence principale, il s'agit pour elles de satisfaire non seulement la famille en tant qu'unité mais aussi chacun de ses membres afin de préserver son intimité. Or cet équilibre n'est pas toujours réalisable et certaines familles seront contraintes de faire des arbitrages selon les dépenses qu'elles pourront consacrer au logement, le temps des déplacements quotidiens mais aussi en fonction des configurations familiales et de l'évolution de la taille de la famille. Plus les structures familiales se complexifient (différentes fratries, écarts d'âge importants, etc.), plus l'organisation et l'agencement de l'espace domestique relèvent du « casse-tête », et plus la cohabitation devient difficile. Les situations sont encore plus complexes quand les enfants ne sont pas issus de la même fratrie car ils seront parfois contraints de partager leur chambre avec un demi-frère/sœur ou un quasi-frère/sœur : « *Dans ces familles complexes, plus encore que dans les familles biparentales simples, l'espace est un signifiant puissant de la nature et de la qualité des relations.* » [Martin, 2001]. L'âge moyen et l'écart d'âge selon le type de famille et le nombre d'enfants sont systématiquement plus élevés dans les familles recomposées, notamment quand il y a un enfant du couple actuel : en moyenne, 8 ans séparent l'aîné du benjamin dans une famille recomposée avec enfant du couple actuel contre un peu plus de 3 ans dans une famille monoparentale ou nucléaire. La taille de la famille joue également un rôle essentiel : les

familles très nombreuses sont certes moins fréquentes mais dès qu'il y a 3 enfants présents au sein du logement, *a fortiori* au moins 4, l'espace domestique disponible pour chaque personne est souvent plus restreint.

De manière générale, plus les enfants avancent en âge, plus l'espace disponible augmente. C'est dans la tranche d'âge 11-15 ans que l'espace disponible est maximal. La taille des logements en termes de surface et de nombre de pièces croît également avec celle des familles (figure 5). Au-delà de 3 enfants, le nombre moyen de pièces et la surface moyenne continuent d'augmenter, hormis dans les logements des enfants des familles monoparentales où il diminue, ce qui est à relier à leur situation financière défavorable (figure 2). D'autre part, les enfants ne vivant qu'avec un seul parent résident dans des logements plus petits que les autres (à taille de fratrie égale). Pour les familles avec un, deux, ou trois enfants, l'écart de surface est d'environ 20 m².

5. Nombre de pièces et surface moyenne des logements des enfants, selon le type et la taille de la famille



Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Lecture : un enfant d'une famille monoparentale de deux enfants vit dans un logement de 90 mètres carrés en moyenne et de 4 pièces environ.

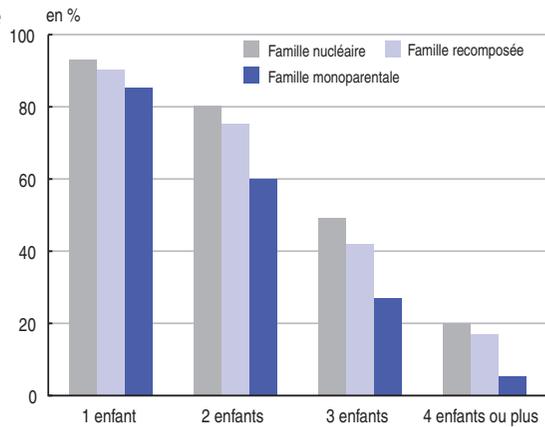
Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

Le partage de chambre est d'autant plus fréquent que le nombre d'enfants est élevé, surtout dans les familles monoparentales

Dans chaque logement, chaque famille combine l'espace selon ses possibilités mais aussi selon ses besoins et ses propres valeurs. En particulier, attribuer une chambre à chaque enfant relève de certaines représentations sociales et familiales et de l'influence de facteurs socio-éducatifs et culturels, à travers lesquelles l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant sont appréhendés différemment. Le fait d'accorder une chambre à chaque enfant ne va pas forcément de soi : certains parents mettent en avant l'aspect communautaire dans le partage de chambres : « *Les enfants apprennent à vivre ensemble avec des presque égaux. La sociabilité entre enfants est dotée de traits positifs (...) où le partage et la coopération sont valorisées.* » [De Singly, 2000]. Toutefois, les études de Goux, Maurin [2002] et de Gouyon [2006] montrent que le fait de partager sa chambre au moment de l'adolescence pèse sur les résultats scolaires. Gouyon conclut également que, quand bien même le fait d'avoir sa propre chambre aurait un effet plus faible que le milieu socio-culturel des parents, « *l'idée selon laquelle la possibilité de pouvoir s'isoler et de trouver le calme favorise la réussite scolaire est pertinente* ».

L'enquête nationale Logement de 2006 renseigne sur le nombre de chambres disponibles dans le logement : quelle que soit la configuration familiale, plus la fratrie est grande, plus les chances que chaque enfant et le parent ou le couple de parents disposent de leur propre chambre sont faibles (*figure 6*). De manière générale, les enfants résidant avec leurs deux parents sont encore favorisés par rapport à ceux résidant avec un parent et un beau-parent, eux-mêmes mieux lotis que ceux qui ne vivent qu'avec un seul parent. Surtout, plus les enfants sont nombreux, plus l'écart s'accroît entre les familles monoparentales et les autres. Ainsi, lorsqu'il n'y a qu'un enfant au sein du logement, plus de 90 % des enfants faisant partie d'une famille nucléaire ou recomposée et 85 % de ceux ne vivant qu'avec un parent résident dans un logement qui dispose d'une chambre pour chacun d'entre eux et pour leur(s) parent(s). Cette proportion diminue sensiblement pour les fratries de 3 enfants et plus, et l'écart s'accroît entre les familles monoparentales et les autres : un enfant sur deux de famille nucléaire de 3 enfants habite dans un logement permettant d'accorder une chambre à chaque enfant ; ils ne sont qu'un sur quatre dans les familles monoparentales.

6. Possibilité d'avoir sa propre chambre



Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.
 Lecture : en 2006, 80 % des enfants des familles nucléaires de 2 enfants vivent dans un logement qui permet à chacun (chaque enfant et le parent ou le couple de parents) d'avoir sa propre chambre.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

La taille de la famille, facteur essentiel du surpeuplement des enfants

L'utilisation des indices de peuplement permet de rendre compte globalement de l'adéquation entre la taille du logement et la composition de la famille, quand bien même ces indices renvoient à une notion normative en déterminant le nombre de pièces dont chaque ménage devrait disposer. Un logement est considéré comme surpeuplé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à cette norme de « peuplement normal » (*encadré 3*) qui se définit ainsi : « une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant ». Par exemple, une famille composée d'un couple et de deux enfants, deux garçons de 10 ans et 12 ans, sera en situation de peuplement « normal » si elle réside dans un logement de 3 pièces, en sous-peuplement si elle dispose de plus de 3 pièces, en surpeuplement si elle n'a que 2 pièces. Dans le surpeuplement, se distingue le surpeuplement modéré (une pièce est manquante par rapport à la norme) du surpeuplement prononcé (deux pièces au moins sont manquantes par rapport à la norme). Il existe une variante pour le décompte des pièces dévolues aux enfants où l'on refuse le partage de chambre quel que soit le sexe ou l'âge des enfants.

Choix de la mesure du surpeuplement

L'indicateur retenu ici (indicateur 1) pour mesurer le surpeuplement est un indicateur absolu (cf. « Dispositif statistique de l'Insee dans le domaine du logement », *document de travail* n° F1002, Insee, 2010). Compte tenu de la composition du ménage (en l'occurrence la famille) qui l'occupe, un logement sera dit surpeuplé si le nombre de pièces du logement ne satisfait pas les conditions suivantes :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour la personne de référence de chaque famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus ;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

L'Insee utilise également une variante de cet indicateur en ajoutant une condition sur la surface nécessaire pour chaque personne (indicateur 2) :

1. Sont exclus de la catégorie de logements surpeuplés, ceux d'une pièce de plus de 25 mètres carrés occupés par une seule personne.

2. Sont ajoutés à la catégorie de logements surpeuplés, ceux où les personnes sont en situation de peuplement normal ou de sous-peuplement avec l'indicateur 1, mais offrant moins de 18 mètres carrés par personne.

Or, utiliser l'indicateur 2 lorsqu'on s'intéresse aux configurations familiales pose question. Le premier critère de l'indicateur 2 n'a pas d'influence car par définition une famille est composée d'au moins deux personnes. Par contre, le second critère a mécaniquement tendance à accroître sensiblement le surpeuplement des familles composées d'un couple. Ainsi, en passant de l'indicateur 1 à l'indicateur 2, la mesure du surpeuplement fait plus que doubler pour les enfants des familles composées d'un couple (*figure*). Les écarts entre les indicateurs 1 et 2 montrent que les logements dans lesquels résident les enfants d'une famille nucléaire ou recomposée ne sont pas forcément très grands mais ont souvent un nombre de pièces suffisant. En revanche, ajouter une condition sur la surface augmente beaucoup moins le surpeuplement des familles monoparentales (+ 20 %), qui sont déjà plus souvent en situation de surpeuplement par le seul critère de pièces de l'indicateur 1.

Mesure du surpeuplement : variantes

Type de famille	Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 2 bis			Indicateur 2 ter		
	Indicateur de peuplement (avec partage de chambre)			Le parent de la famille monoparentale compte pour 1 adulte			Le parent de la famille monoparentale compte pour 1,5 adulte			Le parent de la famille monoparentale compte pour 2 adultes		
	<i>dont :</i>			<i>dont :</i>			<i>dont :</i>			<i>dont :</i>		
	modéré	prononcé		modéré	prononcé		modéré	prononcé		modéré	prononcé	
Nucléaire	9	7	2	21	19	2	21	19	2	21	19	2
Monoparentale	20	16	4	24	20	4	29	25	4	40	36	4
Recomposée	14	12	2	30	29	2	30	29	2	30	29	2
<i>Sans enfant du couple actuel</i>	14	12	2	21	19	2	21	19	2	21	19	2
<i>Avec enfant du couple actuel</i>	14	13	2	36	35	2	36	35	2	36	35	2
Ensemble	11	9	2	22	20	2	23	21	2	25	22	2

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Lecture : 24 % des enfants de familles monoparentales sont en situation de surpeuplement avec l'indicateur 2 (le parent compte pour un adulte) et 40 % avec l'indicateur 2 ter (le parent compte pour 2 adultes).

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

Prenons par exemple le cas d'une famille avec deux enfants de sexes opposés et âgés de plus de 6 ans. L'indicateur 1 fixe la norme à 4 pièces quelle que soit le type de famille, l'indicateur 2 fait de même mais impose une surface minimale de 72 mètres carrés si la famille est nucléaire et 54 mètres carrés si elle monoparentale. Certes, de manière effective, le parent d'une famille monoparentale est une seule personne. Mais on pourrait considérer que ce parent doit peser plus dans l'indicateur, car il

Encadré 3 (suite)

aurait besoin de sa propre chambre au même titre qu'un couple, voire d'autant d'espace dans l'ensemble du logement qu'un couple. Cela revient à augmenter le poids du parent des familles monoparentales dans l'indicateur 2. Parmi les familles monoparentales, la part des enfants en situation de surpeuplement augmente alors logiquement (Indicateurs 2 bis et 2 ter) : si on considère qu'un parent vivant seul a besoin d'une fois et demie l'espace d'un adulte vivant en couple, la part des enfants en situation de surpeuplement augmente de 50 % par rapport à celle calculée à partir de l'indicateur 1. Si on considère qu'il a besoin d'autant d'espace qu'un couple, la mesure du surpeuplement des enfants de famille monoparentale double par rapport à l'indicateur 1. Par ailleurs, le critère de surface introduit un fort effet de seuil lors du passage du peuplement normal au surpeuplement. Si on reprend l'exemple ci dessus et que la surface s'élève en moyenne à 17 mètres carrés par personne, les enfants seront considérés comme vivant dans un logement surpeuplé alors que le logement comportera 4 pièces et qu'il y manquera à peine 1 mètre carré par personne.

Un document de travail sur les indicateurs de peuplement publié en 2006 [Minodier, 2006] propose un indicateur relatif de surpeuplement, qui, contrairement à l'indicateur absolu, mesure un ratio, « correspondant à l'écart entre le nombre de pièces (ou de chambres) réel et le nombre de pièces (ou de chambres) nécessaire rapporté au nombre de pièces (ou de chambres, augmenté d'une unité) nécessaire ». Cet indicateur évalue l'effet relatif d'un logement trop petit ou trop grand selon la taille de la famille et conduit à diminuer, par rapport à l'indicateur absolu, l'écart de surpeuplement selon le nombre d'enfants des familles.

Ces différents indicateurs montrent qu'il n'existe pas une seule approche de l'appréciation normative du surpeuplement. Dans cette étude, pour laquelle il était essentiel de distinguer les enfants selon le type et la taille de leur famille, nous avons retenu l'indicateur 1, indicateur absolu qui tient compte uniquement de la composition familiale et du nombre de pièces. Privilégier le nombre de pièces plutôt que la surface, permet d'accorder plus d'importance à l'intimité de l'enfant afin qu'il ait la possibilité de s'isoler des autres membres de la famille.

En 2006, le surpeuplement s'élève à 11 % pour les enfants de moins de 19 ans, contre 9 % pour l'ensemble de la population. L'indicateur de peuplement résume bien l'inadéquation entre l'espace disponible et la taille de la famille pour les enfants ne vivant qu'avec un seul parent ou ceux des familles très nombreuses (figure 7). Ils sont les plus exposés à des situations

7. Indicateur de surpeuplement en 2006

en %

	Indicateur de peuplement avec partage de chambre			Indicateur de peuplement sans partage de chambre		
	Surpeuplement	dont :		Surpeuplement	dont :	
		modéré	prononcé		modéré	prononcé
Type de famille						
Nucléaire	9	7	2	18	13	5
Monoparentale	20	16	4	35	24	11
Recomposée	14	12	2	33	22	11
<i>Sans enfant du couple actuel</i>	14	12	2	22	14	8
<i>Avec enfant du couple actuel</i>	14	13	2	41	27	14
Taille de la fratrie						
1 enfant	9	8	1	9	8	1
2 enfants	8	6	1	14	12	2
3 enfants	12	10	2	31	24	7
4 enfants ou plus	30	19	11	69	26	43
Ensemble	11	9	2	22	15	7

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

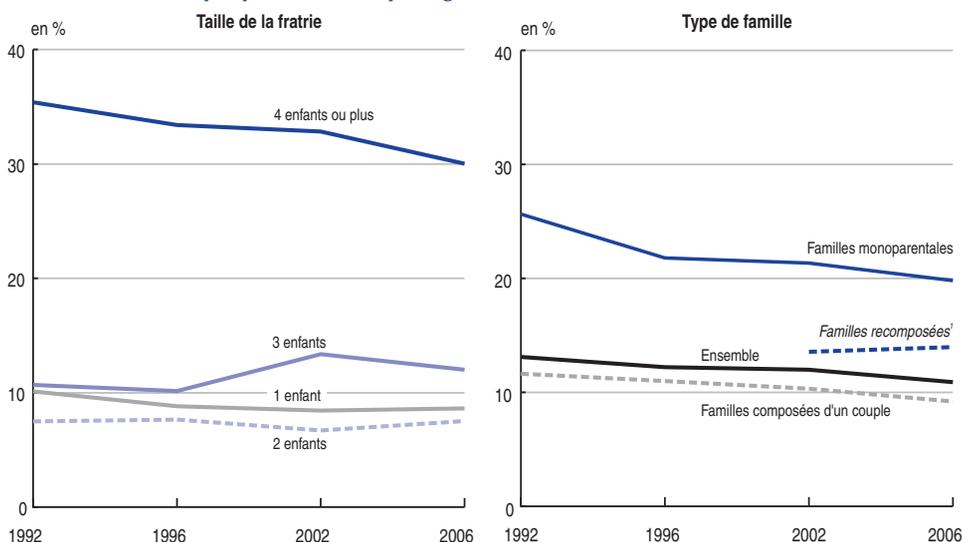
Lecture : 9 % des enfants des familles nucléaires sont en situation de surpeuplement en 2006 d'après l'indicateur de peuplement avec partage de chambre : 7 % sont en surpeuplement modéré, 2 % en surpeuplement prononcé.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

de surpeuplement : c'est le cas de 30 % des enfants de fratries de 4 enfants ou plus et de 20 % des enfants d'une famille monoparentale. Le surpeuplement prononcé concerne surtout les enfants appartenant à une famille très nombreuse : 11 % contre 2 % pour l'ensemble des enfants. Les enfants vivant dans une famille nucléaire, ou dans des fratries d'au plus 2 enfants sont les mieux lotis. Très peu se retrouvent en situation de surpeuplement prononcé (moins de 2 %) et la part de ceux connaissant un surpeuplement modéré n'excède pas 8 %. Lorsque l'indicateur n'autorise pas le partage de chambre, le surpeuplement augmente sensiblement et la hausse est un peu plus forte pour les enfants d'une famille composée d'un couple. L'augmentation est notable lorsque la famille est recomposée avec enfant(s) du couple actuel : on peut émettre l'hypothèse que le fait que certains enfants de ces familles résident aussi ailleurs de temps en temps permet de moduler l'espace selon leur présence ou non. Ou encore, que le fait qu'ils ne soient présents qu'une partie du temps ne « justifie » pas en quelque sorte la chambre à soi. La prise en compte ou non du partage de chambres dans le calcul de l'indicateur de peuplement, d'une part montre que le partage est très fréquent, et d'autre part met en évidence la difficulté pour certaines familles de faire cohabiter au sein d'un même espace l'unité familiale et des fratries, parfois recomposées et/ou avec des écarts d'âge importants. Dans les familles recomposées, « *les questions de logement, d'espace, d'aménagement, de préservation de l'intimité, etc. surdéterminent l'idée de refaire famille (...) il y a le couple et son espace, les deux familles dissociées mais qui restent constituées par la circulation des enfants* » [Martin, 2001].

Parallèlement à l'amélioration des conditions de logement, le surpeuplement a globalement baissé durant la période 1992-2006 : 13 % des enfants étaient touchés par le surpeuplement en 1992, ils sont 11 % en 2006. Ce recul s'observe dans toutes les configurations familiales (figure 8) : par exemple, un enfant de famille monoparentale sur quatre était en situation de surpeuplement en 1992 et un sur cinq en 2006. L'indicateur de surpeuplement des enfants des familles monoparentales a diminué au même rythme que celui des enfants des autres familles : ainsi, ils sont toujours deux fois plus exposés au surpeuplement, en 2006

8. Évolution du surpeuplement avec partage de chambre



1. Avant 2001, l'enquête Logement ne permettait pas de distinguer les familles recomposées de l'ensemble des familles composées d'un couple.

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Lecture : en 1992, plus d'un quart des enfants des familles monoparentales étaient en situation de surpeuplement. En 2006, ils sont un cinquième.

Source : Insee, enquêtes nationales Logement 1992, 1996, 2001, 2006.

comme en 1992⁹. Selon la taille des fratries, les évolutions du surpeuplement sont plus diverses. Le surpeuplement a sensiblement reculé pour les enfants des familles très nombreuses, passant de 35 % à 30 % entre 1992 et 2006. En revanche, le surpeuplement des enfants des familles de 3 enfants a légèrement augmenté. Différents facteurs ont pu jouer, dont la baisse structurelle de la part des familles socialement favorisées et la hausse de celle des familles recomposées, la probabilité d'avoir un troisième enfant augmentant lors d'une remise en couple (« La rupture du couple suivie d'une nouvelle union favorise l'arrivée d'un troisième enfant », Breton, Prioux, 2005). Quant au surpeuplement des enfants faisant partie d'une famille de deux enfants, il est resté stable sur la période 1992-2006.

L'ensemble des caractéristiques précédemment étudiées (taille et type de famille, situation financière, type et zone d'habitat, statut d'occupation) peuvent expliquer le surpeuplement du logement de certains enfants mais sont étroitement liées les unes aux autres. Pour isoler l'effet propre de chacune sur la probabilité d'être ou non en situation de surpeuplement, on estime des modèles de régression logistique. Un premier modèle prend en compte l'ensemble des caractéristiques déjà citées en dehors du type de famille (nucléaire, recomposée, monoparentale). À caractéristiques identiques, la taille de la famille et le revenu restent des déterminants essentiels du surpeuplement. En effet, pour la situation dite « de référence » du modèle, un enfant issu d'une fratrie de deux enfants dont les parents (ou le parent) sont propriétaires d'une maison dans une agglomération de taille moyenne, et du troisième quartile de revenu par UC, la probabilité d'être en situation de surpeuplement est de 8,1 % (figure 9). Les enfants des familles très nombreuses de mêmes caractéristiques ont un risque plus élevé de 9,1 points de se retrouver dans un logement surpeuplé (17,2 %). Appartenir à une fratrie de 3 enfants élève ce risque de 0,5 point seulement. Concernant les ressources financières, être dans le quart des enfants les plus modestes augmente fortement la probabilité de surpeuplement : + 12,8 points par rapport au quart des enfants les plus aisés. Toujours à caractéristiques socio-démographiques données, le type de logement joue également un rôle important sur le fait d'être en surpeuplement : habiter dans un logement collectif augmente de 7,5 points la probabilité d'être dans un logement surpeuplé. De même, si les parents sont locataires du secteur privé, le risque de surpeuplement augmente de 6,6 points. Lorsqu'on introduit dans le modèle la configuration familiale (modèle 2), les résultats sont quasiment identiques et il n'en ressort pas un effet propre du type de famille (effet non significatif ou très faible). Cela signifie que les écarts de situation en matière de surpeuplement selon la configuration familiale s'expliquent avant tout par les facteurs pris en compte dans les modèles, au premier rang desquels la situation financière et la taille de la famille. ■

9. Par ailleurs, comme le poids des familles monoparentales a augmenté sur la même période et que les enfants de ces familles sont plus touchés par le surpeuplement, le surpeuplement global a finalement baissé un peu moins vite que celui de chaque type de famille. De l'ordre de moins un quart, à moins un cinquième pour les enfants des familles monoparentales ou ceux des familles composées d'un couple ; de l'ordre de moins un sixième pour l'indicateur global.

9. Impact des caractéristiques des familles et des logements des enfants sur leur probabilité d'être en situation de surpeuplement

unité statistique : enfant

	Modèle 1			Modèle 2 intégrant la configuration familiale		
	Coefficients estimés	Écart par rapport à la probabilité de référence de 8,1 % (en points)		Coefficients estimés	Écart par rapport à la probabilité de référence de 8,8 % (en points)	
Constante	- 2,43			- 2,33		
Nombre d'enfants au sein de la famille						
1 enfant	- 0,56	- 3,3	***	- 0,58	- 3,7	***
2 enfants	Réf.	Réf.		Réf.	Réf.	
3 enfants	0,07	0,5	*	0,08	0,6	**
Au moins 4 enfants	0,86	9,1	***	0,86	9,9	***
Statut d'occupation des parents						
Propriétaire	Réf.	Réf.		Réf.	Réf.	
Locataire du secteur privé	0,67	6,6	***	0,65	6,8	***
Locataire du secteur social	- 0,21	- 1,4	***	- 0,22	- 1,6	***
Logé gratuitement	- 0,18	- 1,3	*	- 0,16	- 1,2	n.s.
Type de logement						
Maison	Réf.	Réf.		Réf.	Réf.	
Appartement	0,74	7,5	***	0,74	8,0	***
Revenu par UC						
Premier quartile de revenu	0,78	8,1	***	0,76	8,4	***
Second quartile de revenu	0,30	2,6	***	0,29	2,7	***
Troisième quartile de revenu	Réf.	Réf.		Réf.	Réf.	
Quatrième quartile de revenu	- 0,90	- 4,7	***	- 0,88	- 5,0	***
Zone d'habitation						
Rural	- 0,30	- 2,0	***	- 0,30	- 2,1	***
Urbain < 200 000 habitants	Réf.	Réf.		Réf.	Réf.	
Urbain > 200 000 habitants	0,51	4,7	***	0,52	5,2	***
Type de famille						
Famille nucléaire				Réf.	Réf.	
Famille monoparentale				0,06	0,5	n.s.
Famille recomposée				0,11	0,9	**

Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.

Note : les modèles de régression logistique expriment sous forme de risque (ou de probabilité) la relation entre la variable expliquée « être en situation de surpeuplement » et des variables explicatives caractérisant la situation familiale et de logement des enfants. *** coefficient significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * au seuil de 10 %, n.s. non significatif.

Lecture : la « situation de référence » du premier modèle est celle d'un enfant issu d'une fratrie de 2 enfants, dont les parents (ou le parent) sont propriétaires d'une maison en zone urbaine de moins de 200 000 habitants, et du troisième quartile de revenu : sa probabilité d'être en situation de surpeuplement est de 8,1 %. Pour un enfant de mêmes caractéristiques mais seul enfant de la famille, le risque est inférieur de 3,3 points, soit 4,8 %. Les écarts à la probabilité de référence ne sont pas additifs pour des variables différentes.

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006.

Pour en savoir plus

- Barre C., « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 901, juin 2003.
- Blanpain N., « Les conditions de vie des familles nombreuses », *Études et résultats* n° 555, Drees, février 2007.
- Bonvalet C., « Accession à la propriété et cycle de vie », *Stratégies Résidentielles*, Paris, Ined, 1990.
- Breton D, Prioux F., « Deux ou trois enfants ? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs socio-démographiques », *Population* n° 60(4), Ined, 2005.
- Briant P., « Les inégalités face au coût du logement se sont creusés entre 1996 et 2006 », *Insee Références France Portrait Social*, édition 2010.
- Briant P., Donzeau N., « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles : la situation dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1330, janvier 2011.
- Briant P., Rougerie C., « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages », *Insee Références France Portrait Social*, édition 2008.
- Chardon O., Daguet F., « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : des différences marquées pour les jeunes enfants », *Insee Première* n° 1216, janvier 2009.
- Chardon O., Daguet F. « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.
- Chardon O., Vivas E., « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », *Document de Travail* n° F0904, Insee, octobre 2009.
- Cicchelli-Pugeault C., « Les nouveaux rapports parents-enfants », *Ceras, Projet* 2003/4, n° 276, p. 14-19.
- Corpart I. « La séparation du couple parental et le choix de la résidence de l'enfant », *Recherches familiales* 2005/1 (n°2), Unaf, 2005.
- Clément C., Bonvalet C., « Familles recomposées et ancrage résidentiel », *Espaces et société* n° 120-121, 2005/2, p. 79-97, Érès.
- De Singly, « Libre ensemble, l'individualisme dans la vie commune », *Essais & Recherches*, Nathan Université, 2000.
- Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 3^e édition, 2001.
- Goux D., Maurin E., « Surpeuplement et logement des enfants », *Données Sociales* 2002-2003, Insee, p. 55-459.
- Gouyon M., « Une chambre à soi : un atout pour la scolarité ? », *Insee Références Données Sociales* 2006, p. 163-167.
- Harker L., « Chance of a lifetime - The Impact of Bad Housing on Children's Lives », London : Shelter, 2006.
- Le Gall D., « La conception de l'habiter à l'épreuve de la recomposition familiale », *Espaces et sociétés*, 2005/2, n° 120-121, p. 45-60, Érès.
- Martin C., « Recomposer l'espace intime et familial », *Terrain*, 2001, p. 17-32.
- Maurin E., *L'égalité des possibles*, La nouvelle société française, La république des idées, Seuil, 2002.
- Minodier C., « Vers une nouvelle mesure de l'intensité du peuplement du logement », *Document de travail* n° F0607, Insee, octobre 2006.
- Pirus C., « Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social », *Les lieux de vie des enfants, Recherches familiales*, n° 2, 2005, p. 5-23, Unaf, 2005.
- Pirus C., « L'évolution du nombre et de la taille des familles nombreuses », *Informations sociales* n° 115, Cnaf, 2004.
- Pirus C., « Le taux d'effort des ménages en matière de logement : élevé pour les ménages modestes et les locataires du secteur privé », *Insee Références Les revenus et le patrimoine de ménages*, édition 2011.
- Tunstall R., Lupton R., Tunstall H., « How housing affects children's education and development through the effects of overcrowding frequent mobility, and poor health and poor well-being », *Housing Analysis and Surveys Expert Panel Papers*, 2009.
- Venn A., Cooper M., Antoniak M., Laughin C., Britton J., Lewis S. A., « Effects of volatile organic compounds, damp and other environmental exposures in the home on wheezing illness in children » *Thorax*, 58 (11), 955-960, 2003.
- Vivas E., « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1259, octobre 2009.
-